



REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YCHOUX

Séance du 20 mars 2024

Membres en exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation :
13.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS d'YCHOUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, Président du CCAS et après convocation régulièrement faite.

Présent(e)s : Mme Stéphanie ABALLONI – Mme Monique GAUTIER – Mme Ludiwine MOUNEYRES – M. Patrick BOUARD – M. Vincent CASTAGNÈDE – M. Gérard CARRÈRE – M. Vincent VILARD

Absents : Mme Marie-Madeleine CHARRIER - Mme Stéphanie KREMER - Mme Sonia LIHAN - M. Victor LOURTIES - Mme Isabelle SULPICE

Absente excusée ayant donné pouvoir :
Mme Valérie CHEVALLIER avait donné pouvoir à M. Gérard CARRÈRE

Secrétaire de séance : Mme Ludiwine MOUNEYRES

Objet de la délibération n°20230228_4 :

Approbation du Budget Primitif CCAS – Année 2024

Monsieur Le Président présente au Conseil d'administration le budget primitif 2024 du CCAS qui s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	48 623,88 €
Recettes	48 623,88 €
Fonctionnement	
Dépenses	117 726,68 €
Recettes	117 726,68 €

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve les propositions du budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2024.

Le Secrétaire,

Ludiwine MOUNEYRES

Le Président,

Vincent CASTAGNÈDE

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 040-214003329-20240320-20240320_4-DE



CCAS YCHOUX - CCAS YCHOUX - BP - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par Le Président (1),

A YCHOUX, le 20/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire

A YCHOUX, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/03/2024, et de la publication le 21/03/2024

A YCHOUX, le 21/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

